

*LETTRE du P. Amiot, Missionnaire de la Chine,  
sur la Réduction des Miao-tfée, en 1775.*

**M.**

Je crois que vous ne me ferez pas mauvais gré de la liberté que je prends de vous entretenir d'autres choses que de mes travaux littéraires. La relation que j'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui, n'a été puisée que dans les Gazettes que la Cour fait passer aux Bannieres, ou dans ce que l'on publie par ordre du Souverain.

Voici une troisième Nation que l'Empereur de la Chine vient de confondre pour toujours avec celle de ses anciens Etats. Les Eleuths subjugués & dispersés ne sont plus un peuple à part; les Tourgouths venus d'eux-mêmes, se sont soumis à tout ce qu'on a exigé d'eux, & ont consenti à vivre sous les Bannieres, comme les autres Tartares; & cette année, les *Miao-tfée* du petit & du grand *Kin-tchouen* ont été relégués par pelotons dans les différentes Provinces de l'Empire, pour y travailler aux ouvrages publics, ou pour y vivre en esclaves. C'est de cette dernière conquête des Manchous que je dois vous rendre compte aujourd'hui.

Les confins de la province de *See-tchouen* sont bornés par une chaîne de montagnes liées à d'autres montagnes, tant du dehors, que de l'intérieur de l'Empire. Cette chaîne de montagnes a été habitée de tout temps par un peuple demi-sauvage, ainsi que s'expriment les Chinois, qui, préférant la liberté à tous les autres avantages, a mieux aimé vivre

toujours séparé du reste de la Nation, que de se soumettre à des loix, dont l'observation eût fait sa félicité. Ce peuple avoit deux Chefs indépendans l'un de l'autre. Le premier dominoit sur le grand *Kin-tchouen*, & l'autre sur les montagnes du petit *Kin-tchouen*; ce qui formoit deux petits Etats soumis chacun à un Souverain particulier. Ces deux Souverains, quoique réellement indépendans, étoient soumis en apparence à l'autorité suprême de l'Empereur; ils en recevoient des dons, des Mandarinats & des dignités, & c'étoit l'Empereur qui les confirmoit dans leur Souveraineté, en leur envoyant des Patentes à chaque changement de regne.

Ces deux petits Souverains, toujours étroitement unis, quand il s'agissoit de défendre leur liberté, & de s'opposer aux forces Chinoises, avoient quelquefois des démêlés entr'eux, & se faisoient la guerre. C'est ce qui leur arriva les années dernières. Le *Tsong-tou* du *See-tchouen* leur ordonna de mettre bas les armes, & de vivre en paix, parce que leurs troupes, apparemment peu disciplinées, venoient faire des excursions sur les terres de l'Empire, & y exerçoient des brigandages, dont il étoit contraint de punir les auteurs. Les *Miao-tsee* (car c'est de ce nom qu'on appelle ceux du *Kin-tchouen*), loin de donner quelque satisfaction au *Tsong-tou*, n'en devinrent que plus insolens. Ils firent la paix entr'eux, & se liguerent contre les Chinois. L'expérience leur avoit appris qu'en se tenant simplement sur la défensive, & en gardant exactement quelques gorges, il n'étoit guere possible de les aller forcer dans leurs montagnes. Dans cette confiance, ils continuerent leurs brigandages. Le *Tsoug-tou* sentant qu'avec les seules troupes de la Province qu'il gouvernoit, il ne pouvoit s'opposer à ces barbares, avertit l'Empereur, & demanda du secours.

Sa Majesté voulut tenter d'abord les voies de douceur.

Deux Officiers allerent porter ses ordres aux petits Princes du *Kin-tchouen*, & les exhorter à rentrer dans leur devoir. Les Princes *Miao-tfèè* maltraiterent les Envoyés, & déchirent en leur présence l'ordre de l'Empereur ; crime horrible qui ne peut s'expier, suivant la maniere de penser des Chinois, que par les supplices les plus affreux. L'Empereur prit alors la résolution de les exterminer ; & se fiant sur sa bonne fortune, il ne douta point qu'il ne vînt à bout d'exécuter un projet, qu'on avoit de tout tems regardé comme chimérique.

Son premier soin fut de choisir un Général : il jetta les yeux sur *Akoui*, qui s'étoit déjà distingué, sous *Fouté*, lors de la guerre contre les Eleuths. L'événement a prouvé qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix. Il est bon de faire connoître en peu de mots ce grand homme.

*Akoui* est d'une maison distinguée parmi les Mantchoux : il a une Compagnie héréditaire dans la Bannière *rouge-simple*. Il a passé sa jeunesse à étudier les Sciences Chinoises, & y a fait de si grands progrès, qu'il n'est presque aucun livre d'un certain ordre, dont il ne puisse rendre compte. Après la mort de son pere, il vécut à Péking confondu avec la foule, n'ayant d'autre ambition que de remplir ses devoirs, & d'employer ses momens de loisir à cultiver les lettres. Le vrai mérite se fait jour tôt ou tard. Il eut occasion de traiter avec le Comte - Ministre *Fouheng* une affaire assez difficile. La maniere claire, nette & précise avec laquelle il exposa sa pensée, enchantâ le Ministre. Il se souvint de lui, lors de la guerre contre les Eleuths, & l'envoya servir sous *Fouté*, avec ordre de ne laisser passer aucune occasion, sans l'instruire de l'état des affaires dans le lieu où il se trouveroit. *Akoui* exécuta ponctuellement les ordres du Ministre ; & le Ministre, de son côté, instruisoit exactement l'Empereur,

fans lui laisser ignorer le nom de l'Officier, dont il recevoit des relations si exactes. L'Empereur ne l'oublia pas dans l'occasion : plus de dix ans après, lorsqu'il envoya son premier Ministre, en qualité de Généralissime, contre le Royaume de *Mien* & leurs alliés, il voulut qu'*Akoui* l'accompagnât, & fût du nombre des Officiers généraux de son Conseil.

Dans cette seconde guerre, *Akoui* ne se distingua pas moins que dans la première par sa prudence & par sa valeur. Cette guerre finie, *Akoui* fut nommé l'un des grands de sa Bannière, & mis successivement à la tête de plusieurs Tribunaux. Il y a grande apparence qu'il ne seroit pas monté plus haut, sans la révolte des *Miao-tsé*. L'Empereur ayant pris la résolution d'exterminer ces barbares : *C'est seconder les intentions du Ciel*, dit-il dans l'un des écrits publics qu'il fit paroître dans le temps, *que de faire périr des scélérats qui ne cessent de l'irriter de jour en jour par les plus horribles forfaits* : son Conseil assemblé fut de son avis. Cependant, ajouterent les Princes & les Grands, *la chose ne paroît guere possible. On a bien forcé les Miao-tsé dans quelques-unes de leurs villes ; on les a battus lorsqu'ils ont opposé des troupes à nos efforts ; mais étant vaincus, ils s'enfonçoient dans leurs montagnes, où il étoit impossible de les aller chercher, & d'où ils sortoient ensuite, lorsqu'on s'y attendoit le moins, &c.*

L'Empereur persista dans son dessein, & dit qu'il en viendroit à bout au moyen du Général qu'il avoit choisi : *C'est sur Akoui*, ajouta-t-il, *que j'ai jetté les yeux pour l'exécution de cette entreprise. Si quelqu'un de vous trouve que je n'ai pas bien choisi, qu'il parle ; je suis prêt à l'écouter, & j'aurai egard à ses raisons, si elles sont bonnes.* Personne ne s'attendoit à entendre sortir ce nom de la bouche de l'Empereur. On ne regardoit *Akoui* que comme un Officier ordinaire qui pouvoit tout au plus servir en second, & on fut d'autant plus surpris de ce choix,

qu'il y avoit à la Cour & dans les Provinces un grand nombre d'Officiers généraux d'un rang supérieur à celui d'*Akoui*, qui s'étoient déjà distingués dans les guerres passées, & qui ayant commandé des armées en chef, étoient censés avoir plus d'expérience que lui. Cependant aucun ne désapprouva ce choix, soit qu'on n'eût rien à objecter, soit parce qu'il venoit directement du Souverain.

A cette marque d'estime pour la personne & le mérite d'*Akoui*, l'Empereur en ajouta une autre non moins flatteuse. Il permit au nouveau Général de choisir dans les huit bannieres, celles des troupes qu'il jugeroit les plus propres à le seconder, & le laissa maître du plan & de toutes les opérations de la campagne. *Akoui* disposa tout, fit son plan, l'expliqua à son maître, & le lui fit approuver, en se conservant néanmoins le droit de le changer en tout ou en partie, selon les cas & les lieux. N'ayant plus rien à faire à la Cour, il se rendit à la capitale du *Sée-tchouen*, où, en attendant son armée, il prit des informations sur tout ce qui regardoit le pays & les affaires du *Kintchouen*, & en particulier sur ce qui s'étoit passé précédemment entre les *Miao-tsée* & les troupes que le *Tsong-tou* avoit envoyées contr'eux.

Il apprit qu'un Général nommé *Ouen-fou*, ayant pris dix mille hommes des troupes de la Province, étoit allé contre les *Miao-tsée*, les avoit battus & contraints d'abandonner les frontières; que cet Officier, fier de ses succès, au lieu de se contenter de garder les gorges & de boucher les principaux passages par où les barbares auroient pu revenir, voulut les poursuivre jusques chez eux, & s'engagea imprudemment dans les montagnes où il périt lui & presque tous les siens.

Il apprit encore que la stérilité qui regne sur ces montagnes, le défaut de chemins, les rochers escarpés & les précipices affreux qu'on rencontroit, pour ainsi dire, à chaque pas, les

ravines, les ruisseaux profonds, les bois, & tout ce qu'on pouvoit imaginer de difficultés, les rendoient impraticables à tous autres qu'à ceux du pays; que quand même à force de patience, de fatigues, de courage & de fermeté, on pourroit conduire une armée en la divisant en mille petits corps, pour la faire marcher par des sentiers différens, il falloit nécessairement que cette armée se pourvût elle-même de tout; que les hommes portassent tout ou presque tout, parce qu'il n'étoit pas possible d'employer aucune voiture, & qu'il étoit d'une très-grande difficulté d'employer les bêtes de somme; qu'après avoir vaincu tous les obstacles qu'opposent le local & les élémens, il falloit vaincre ceux qui viendroient de la part des hommes: obstacles d'autant plus grands, que ces barbares avoient des armes à feu, des villes fortifiées, & qu'ils pouvoient être secourus par leurs voisins du côté des Indes.

*Akoui* profita de ces lumieres, & en prit occasion de demander à l'Empereur les pouvoirs les plus amples, tant pour lui que pour le *Tsong-tou* du *Tsée-tchouen*, & les autres Officiers de la Province auxquels il s'adresseroit dans les occasions. Il obtint tout ce qu'il voulut, & au moyen du *Tsong-tou*, qui étoit son ami particulier, il fut bientôt pourvu des plus abondantes provisions & d'une multitude innombrable d'hommes pour les porter. Outre les munitions ordinaires, il prit encore une quantité prodigieuse de métal en petits lingots pour fondre des canons & même des bombes, quand il seroit arrivé devant les places dont il lui faudroit faire le siege; car transporter canons & bombes à travers les défilés & les précipices de ces montagnes, étoit une chose impossible.

Lorsque l'armée fut assemblée, il la partagea en plusieurs corps, qu'il fit entrer dans le *Kin-tchouen* par différentes gorges. Chacun de ces corps particuliers étoit une petite armée.

Parmi les Officiers généraux qui devoient combattre sous

*Akoui*,

*Akoui*, & l'aider de leurs conseils, se trouvoit *Fouté*, ce grand homme de guerre qui avoit cueilli tant de lauriers en Tartarie, & que j'ai fait connoître dans d'autres Mémoires (2). Il a soutenu sa réputation militaire contre ceux des *Kin-tchouen*; mais son orgueil & la dureté de son caractère, lui ont fait commettre une quantité de fautes, même contre le service, pour lesquelles il a été puni suivant les loix.

Tous ces corps particuliers entrèrent en même temps par les différentes gorges, & se rendirent maîtres de tous les passages, battirent par-tout les *Miao-tsée*, les poursuivirent, grimperent sur les rochers les plus escarpés, franchirent les précipices; dans moins d'un mois, ils furent maîtres du petit *Kin-tchouen*. Le Roi *Seng-ké-sang* mourut de maladie, lorsqu'il se disposoit à faire un dernier effort pour sauver au moins sa capitale, dans laquelle il alloit s'enfermer avec le reste de ses troupes. Les *Miao-tsée* consternés perdirent courage, & ne se défendirent plus; ils abandonnerent leurs villes & toutes leurs possessions, & se réfugièrent dans le grand *Kin-tchouen*. *Akoui* les y poursuivit; mais auparavant il fit raser villes & villages, forts & fortins, & généralement tout ce qui pouvoit servir de retraite aux ennemis, supposé que s'étant ralliés ils voulussent revenir sur leurs pas. Il se fit apporter le cadavre de *Seng-ké-sang*, pour pouvoir certifier à l'Empereur la mort de ce rébelle, & le fit mettre en dépôt pour le faire servir en son temps aux cérémonies qui sont d'usage.

Après avoir donné à ses troupes quelque repos, *Akoui* se remit en marche. *Sonom*, Roi du grand *Kin-tchouen*, vint à sa rencontre. Tout, jusqu'aux femmes, s'arme dans les montagnes: à chaque pas que font les Mantchoux, se présente un nouveau genre d'ennemis. Combien de braves gens périrent!

(2) Voyez le tome I, page 367.

Les uns ecrasés par les pierres qu'on faisoit rouler sur leurs têtes, les autres emportés par des coups de feu, sans qu'on pût voir d'où ils partoient; quelques-uns enveloppés par le grand nombre & taillés en pieces, avant même qu'ils eussent eu le temps de se mettre en défense; quelques autres précipités du haut des rochers sur lesquels ils avoient grimpé avec tant de peine. *Akoui* n'en devint que plus ardent; il avance, chaque jour il emporte quelque place ou quelque poste important. Il arrive enfin devant *Lo-ou-ouei*, capitale du grand *Kin-tchouen*, & séjour ordinaire de *Sonom*, qui en étoit Roi: il fond des bombes & des canons, il l'emporte.

*Sonom*, toute sa famille, sa cour, son armée s'étoient déjà retirés & s'étoient rendus à travers les montagnes jusqu'à l'autre extrémité du grand *Kin-tchouen*. Là est une place des plus fortes, tant par son assiette que par les ouvrages de l'art. Le Roi s'y enferma avec l'élite de ses troupes, tandis que son armée se tenoit aux environs pour en défendre les approches.

*Akoui*, maître de *Lo-ou-ouei*, s'y arrêta quelque temps pour donner quelque repos à ses troupes, & pour prendre ses derniers arrangemens. Ce fut de-là qu'il écrivit à l'Empereur pour lui rendre compte. Il avoit à lui apprendre les plus fâcheuses nouvelles, la mort d'un grand nombre d'Officiers de distinction, & en particulier celle du Prince Mongou, premier gendre de Sa Majesté. Il osa même mettre par écrit, ce qui ne se fait guere en parlant à l'Empereur, le récit des tourmens que les *Miao-tsée* avoient fait souffrir à ceux des Officiers Mantchoux qui avoient eu le malheur d'être pris. L'Empereur content de cet exposé, s'en expliqua ainsi lui-même dans un écrit public: *Akoui m'a fait savoir que les principales places du Kin-tchouen, à l'exception de Karaï, où Sonom & toute sa famille se sont retirés, sont à sa disposition. A en juger par la carte du pays que ce Général m'envoie, nous serons bientôt maîtres de tout... On ne sauroit être plus*

*satisfait que je le suis de la bonne conduite de mon Général, &c.*

*Akoui* partit du grand *Kin-tchouen* pour aller mettre le siège devant *Karaï*, & forcer le Roi barbare dans son dernier retranchement. Si jusqu'alors les Mantchoux avoient eu à surmonter de grands obstacles, ils en trouverent de nouveaux à mesure qu'ils avançoient. On ne s'attend pas sans doute que je décrive tous les petits combats qu'ils eurent à livrer, que je fasse l'énumération de tous les postes qu'il fallut emporter avant que d'arriver à *Karaï*, le détail en seroit trop long.

L'armée des Mantchoux arrive enfin aux environs de *Karaï*. Ce que *Akoui* avoit fait en assiégeant la capitale & les autres postes importants, il le fait ici avec encore plus d'attention & d'ardeur, c'est-à-dire, qu'il se fait une nouvelle artillerie. Il prévient l'Empereur que ce dernier siège seroit infailliblement un peu long, parce que la situation de la place étoit telle que pour la ferrer de tous les côtés, il falloit environner une montagne, sans quoi il étoit à craindre que *Sonom* ne s'échappât encore, comme il l'avoit fait de *Lo-ou-ouei*; que son objet n'étant pas seulement de se rendre maître de cette place, mais encore de la personne du Prince rébelle, il ne devoit rien omettre pour assurer le succès.

Après avoir ainsi prévenu l'Empereur, le Général mit tous ses soins à fermer tous les passages par où *Sonom* auroit pu s'échapper. Il fait faire un grand détour à une partie de ses troupes pour occuper le derrière de la montagne de *Karaï*, & battre la place de ce côté, tandis qu'avec le reste de l'armée il la battoit de l'autre. Quand, au moyen des signaux dont il étoit convenu, il fut assuré de l'arrivée de ses gens, il fit sa première attaque, qui n'aboutit qu'à écorner quelques rochers. Cependant le rébelle effrayé, pensa à se soumettre, & fit demander à *Akoui* une suspension de quelques jours, pour faire ses propositions. *Akoui* y consentit, & *Sonom*

lui envoya ce qu'il avoit de plus cher, sa mere, sa femme & ses sœurs, pour servir d'otage & être garants de sa fidélité. Il demanda *qu'on lui laissât la vie à lui & à tous les siens, & qu'on lui permît de gouverner encore ses sujets sous l'autorité de l'Empereur.* Akoui fit répondre que l'affaire étoit d'une trop grande importance pour qu'il osât prendre sur lui de la terminer ainsi; qu'il alloit en informer Sa Majesté, & qu'en attendant il lui conseilloit de se remettre de tout à sa clémence, & de se livrer de bonne grace entre ses mains. *Sonom* ne crut pas devoir suivre ce conseil, & ne pensa plus qu'à se défendre.

Cependant Akoui écrivit à l'Empereur, & en attendant la réponse, il continua de pousser vivement le siege.

L'Empereur recevant la lettre d'Akoui, regarda cette grande affaire comme déjà terminée. Il répondit à son Général qu'il pouvoit assurer le rébelle du pardon de ses crimes, supposé qu'il se rendît sur le champ; qu'il pouvoit même lui promettre qu'on lui laisseroit le gouvernement de ses sujets, mais hors des montagnes du *Kin-tchouen*, dans les lieux de la domination Chinoise, où on les feroit transmigrer. Sa Majesté prit cette occasion de faire publiquement l'eloge de son Général, & d'annoncer les récompenses dont elle vouloit l'honorer lui & ses principaux Officiers. Voici en deux mots le précis de ce que publia l'Empereur dans le temps. *Il n'y a rien à reprendre dans la maniere dont Akoui s'est conduit pendant tout le cours de cette guerre; c'est à sa prévoyance, à sa valeur, à son expérience qu'il est redevable de tous ses succès. Le rébelle Sonom poussé jusqu'à son dernier retranchement, parle déjà de se rendre. Atsang sa mere, Aching sa tante, accompagnées de ses sœurs, sont allés de sa part implorer la clémence du vainqueur jusques dans son camp: le rébelle s'y rendra infailliblement bientôt lui-même, ou il sera pris. Lorsque Akoui s'étant rendu maître de la capitale du grand Kin-tchouen, je lui donnai pour récompense la plume de*

paon à deux yeux, & lui permis de porter le bouton de rubis tel que le portent les Princes étrangers, quand je les en gratifie ; je le fais aujourd'hui Comte de l'Empire, & je veux que le titre de sa nouvelle dignité désigne en substance les qualités qui la lui ont acquise. Il s'appellera désormais Tcheng-meou-ying-young-koung (Ce titre rendu en François, veut dire : Comte qui joint la prévoyance à la plus haute valeur. En l'expliquant ainsi, je ne faurois lui donner ni l'énergie, ni les grâces des expressions Chinoises ; j'en donne le sens. ). Outre cela, continue l'Empereur, je lui permets de porter la ceinture jaune & le manteau à quatre dragons en broderie d'or, ainsi que les portent les Princes de ma famille qui sont titrés. Quant aux Officiers généraux qui l'ont secondé, je donne à Ming-léang le titre de Siang-young-po (c'est-à-dire, Vicomte ou Baron qui fait employer la valeur à plus d'un usage, ) ; à Foung-cheng-ngo, qui étoit déjà Comte, je lui donne le titre de Tsée-kio (c'est-à-dire, de Baron, ), & celui de Ki-young qu'il ajoutera à celui de Comte (Ki-young-koung signifie : Comte d'une valeur mise à plus d'une épreuve). Le titre de Tsée-kio, qui est au-dessous de celui de Comte, passera à son frère cadet jusqu'à ce qu'il ait lui-même des enfans ; le premier fils qui lui naîtra en sera doré dès le moment de sa naissance, & il sera transmissible à ses descendans, &c.

Les Conseillers & Présidens du Tribunal de la guerre, ceux du Conseil particulier du Général, les Ministres, les Tsong-tou, les Lieutenans-généraux des Provinces, les Officiers subalternes qui se sont distingués, ont eu leur part aux récompenses ; ils ont obtenu des titres honorifiques, ou ont été élevés à des grades supérieurs à ceux qu'ils occupoient ; car, dit l'Empereur, ils ont tous concouru aux succès, en remplissant avec exactitude & fidélité tout ce qui étoit du devoir de leurs charges, &c.

Quand Akoui fut que l'intention de l'Empereur étoit que le rébelle & tous ses sujets devoient être arrachés de leurs mon-

tagnes, il en instruisit *Sonom*, & lui offrit encore la vie à lui & aux siens, à condition qu'il feroit de bonne grâce ce qu'on exigeoit de lui pour la dernière fois. *Sonom* répondit qu'il aimoit mieux s'ensevelir sous les ruines de sa patrie : & dès-lors il se défendit en désespéré. Malheur aux Mantchoux qui se trouvoient exposés à sa fureur, mais cette fureur fut impuissante ; il fallut, au bout de quinze jours ou trois semaines, se rendre à discrétion.

*Akoui* ayant subjugué l'un & l'autre *Kin-tchouen*, ayant en son pouvoir *Sonom* & toute sa famille, demanda ses derniers ordres à l'Empereur. Sa Majesté lui ordonna de conduire à Pé-king le rébelle, toute sa famille, & les principaux de sa Cour, tous vivans, si cela étoit possible ; & d'envoyer en même temps la tête de *Seng-ko-sang*, Roi du petit *Kin-tchouen*, lequel, comme on l'a vu, étoit mort lors de la prise de son pays : il laissa le reste à sa disposition.

On a toujours mille raisons de se flatter que ce qu'on souhaite arrivera. Le crédule *Sonom* ne douta point qu'on ne le laissât vivre & jouir de sa liberté dans Pé-king : il ne chercha point à se détruire lui-même, comme il en avoit conçu d'abord le dessein. Les bons traitemens qu'il recevoit du Général, la manière honorable dont il étoit servi, la liberté qu'on lui laissoit de voir, de parler, d'être toujours avec les siens le long de la route, ne contribua pas peu à nourrir son espérance. Il s'en falloit bien cependant que l'Empereur fût dans l'intention de lui pardonner ; il avoit au contraire pris tous les arrangemens pour faire sur lui un exemple capable d'intimider tous les Princes Tartares ses vassaux. Le Président du Tribunal des Rits lui avoit représenté que depuis un très-grand nombre d'années on n'avoit point fait la cérémonie dite *Hien-feou*, & que cependant cette cérémonie & toutes celles qui la précèdent ou l'accompagnent sont très-propres à contenir les peuples dans

l'obéissance, & les Princes tributaires ou vassaux dans le devoir ; que ces cérémonies étant d'ailleurs consacrées dans le code de son Tribunal, & ayant été en vigueur sous les plus grands Princes des différentes dynasties depuis les temps les plus reculés, il croyoit qu'il étoit à propos de profiter de l'occasion présente pour les faire revivre.

L'Empereur loua le Président de son zèle, & en conséquence donna ordre aux quarante-huit Chefs des Hordes Tartares qui lui sont soumises, de se rendre à Pé-king, pour aller à sa suite au-devant du Général, & assister à la cérémonie *Hiao-lao* qui devoit se faire le 25 de la quatrième lune, & à la cérémonie *Hien-feou* qui se faisoit le lendemain. Je n'expliquerai point la cérémonie du *Hiao-lao*, qui regarde la réception du Général, elle a été suffisamment décrite à l'occasion de *Tchao-hoei*, dans mes remarques sur la conquête du pays d'Ily, &c. Pour la cérémonie dite *Hien-feou*, voici en deux mots en quoi elle consiste : elle dure deux jours.

Le premier jour, l'Empereur se rend à la salle des Ancêtres, accompagné du Général vainqueur, des principaux Officiers qui ont contribué à ses victoires, & des rebelles qu'il a vaincus & faits prisonniers. Sa Majesté, après avoir fait les cérémonies d'usage, avertit ceux dont il tient la vie & l'Empire, des principaux événements de la guerre qu'il vient de finir glorieusement, & leur présente les prisonniers. Après cette première cérémonie, l'Empereur rentre dans son Palais, & le Général conduit ses prisonniers au *Ché-tsi-tan*, c'est-à-dire, dans le lieu où l'on honore particulièrement les Esprits qui président aux générations. Là, accompagné des principaux Officiers, compagnons de ses travaux & de sa gloire, il ordonne aux vaincus de se prosterner, pour faire amende-honorable à ces Esprits qu'ils ont contristés par leur rébellion.

Le second jour, l'Empereur, le Général, les Mandarins

civils & militaires , tous les Officiers qui ont servi dans la guerre qu'on vient de terminer , se rendent à la porte du Palais , nommée *Ou-men*. L'Empereur monte dans l'appartement qui est au-dessus de cette porte , se place sur le balcon en face de la grande cour , qui est du côté du midi : les Mandarins civils sont à sa gauche , & les militaires à sa droite. Au bas , c'est-à-dire , dans la cour même , sont le Général , les Officiers qui ont servi sous lui , & les rebelles prisonniers. Tout le monde ayant pris sa place , le Général s'avance immédiatement sous le balcon , présente tous ses Officiers à l'Empereur , l'avertit que c'est à leur valeur , à leur exactitude , & à leur expérience qu'il est redevable en grande partie des succès. L'Empereur , par quelques mots , leur témoigne à tous sa satisfaction , & appelle le Général. Tous alors se prosternent , frappent la terre du front pour remercier Sa Majesté , & le Général monte dans le balcon , où il se place à côté de l'Empereur. Pendant ce temps-là , les Officiers qui étoient pêle-mêle dans la cour , se partagent en deux rangs , pour laisser voir à découvert tous les prisonniers. L'Empereur s'informe de leurs noms , de leurs rangs , de ce qu'ils ont fait de plus particulier , & de tout ce qu'il veut savoir. Il demande en particulier s'il n'y auroit pas moyen de leur faire grace , sans blesser la justice. Le Général répond à tout , & sur-tout à ce dernier article. Quand la mort des coupables n'est pas conclue , il ne manque jamais de raisons pour leur sauver la vie ; mais quand il est décidé qu'ils mourront , il fait à l'Empereur l'énumération de leurs crimes , de ces crimes sur-tout qui , suivant les loix , ne méritent aucun pardon. Alors l'Empereur fait le signe fatal , se leve , & se retire dans le même ordre qu'il étoit venu , c'est-à-dire , avec tout l'appareil de sa grandeur. Pendant ce temps-là , on conduit au lieu du supplice ceux qui doivent être  
exécutés

exécutés : c'est ce qui est arrivé à *Sonom*, & à tous ceux de sa suite qui furent présentés. Quoiqu'il soit fort indifférent en Europe de savoir le nombre & les noms de ceux qui furent condamnés, cependant, pour donner une idée de la manière dont tout se passe ici dans des occasions pareilles, je vais rapporter l'Arrêt de condamnation.

*Akoui* avoit fait conduire à *Peking* deux cens cinquante prisonniers, tant de la parenté, que du Conseil ou de la Cour de *Sonom*. L'Empereur ordonna aux Grands de l'Empire, ayant à leur tête les Ministres d'Etat, de connoître de leurs crimes plus ou moins grands, & de déterminer le genre du supplice dont on devoit les punir. Voici en substance le Jugement qu'ils en portèrent. « *Sonom*, disent-ils, son frere » cadet *Chalopen*, ses Ministres *Kantak*, *Sonompontchouk*, » *Karoua* & *Goifar*, *Atchim*, tante de *Sonom*, cette femme » cruelle qui a soufflé & attisé le feu de la rébellion, plus » qu'aucun des *Miao-tsée*, *Langtsia* son mari, aussi coupable » qu'elle, méritent d'être coupés en pieces, de même que » les deux lamas, *Tonkio* & *Kanpou*, avec dix autres qui » étoient du Conseil de *Sonom*. Dix-neuf autres de la Cour » du rébelle, moins coupables que les premiers, soit à cause » de leur jeunesse, soit parce qu'ils obéissoient par emploi » à leur Souverain, méritent d'avoir la tête coupée. Nous » croyons qu'on ne doit condamner qu'à une prison perpé- » tuelle les seize autres *Miao-tsée* de la parenté ou de la suite » de *Sonom*, qui ont été pris avec lui; que cinquante-deux » autres doivent être envoyés en exil à *Ily*, & être donnés » aux *Eleuths*, pour être leurs esclaves; que les Officiers de » guerre qui ont servi contre nous, doivent être distribués » & donnés, les quarante-cinq principaux aux *Solons*, pour » être enrôlés parmi leurs troupes en qualité de soldats; » trente-cinq autres aux Tartares *San-sing*; & les cinquante-

» huit restans aux Officiers Mantchoux qui se font le plus  
 » distingués. Pour ce qui est de *Panti* & des autres Lamas,  
 » au nombre de seize, qui estoient dans leur *Miao*, & qui ne  
 » font entrés pour rien dans la rébellion de *Sonom*, on peut  
 » les envoyer au *Miao de Kiang-ning*, pour aider les Lamas  
 » leurs confreres, & vivre sous leur gouvernement ». Cette délibération des Grands fut portée à l'Empereur ; & l'Empereur, après l'avoir lue, répondit : *que tout se fasse ainsi qu'il est énoncé ; & tout s'est ainsi fait.*

A ces scènes tragiques, il me reste à en ajouter une plus digne peut-être de curiosité, parce que le Héros est ce vaillant *Fouté*, dont il a été parlé au commencement de cette lettre. Ce guerrier intrépide, qui possédoit au plus haut degré toutes les vertus qui tiennent à la valeur, étoit trop persuadé de son propre mérite, pour juger avec équité du mérite des autres. Celui d'*Akoui*, son Général dans cette dernière campagne, lui fit ombrage : il le peignit, dans plusieurs occasions, avec le fiel de l'envie, & n'oublia rien pour le représenter aux yeux de son Maître sous les couleurs les moins avantageuses : enfin il osa l'accuser ouvertement.

Pour toute réponse aux accusations de *Fouté*, *Akoui* fit le détail de sa propre conduite, & de celle de son accusateur. L'Empereur, qui connoissoit parfaitement l'un & l'autre, rendit justice au Général, & envoya des Grands de sa Cour pour juger *Fouté* sur les lieux, & le faire mourir, s'ils le trouvoient digne de mort. Les Grands arrivés au *Seé-tchouen*, firent leurs informations secrètes & publiques, interrogèrent *Fouté*, le trouverent coupable, & le condamnerent à perdre la tête. *Fouté* récusâ ses Juges, leur dit en face qu'ils étoient vendus à son ennemi, & appella de leur Sentence à l'Empereur, en présence duquel il demanda d'être conduit, parce qu'il avoit à révéler des mystères qui ne pouvoient être révélés qu'à lui.

Les Juges , de concert avec *Akouï* , n'allèrent pas plus loin , & conclurent qu'il falloit donner à *Fouté* la fatisfaction de voir l'Empereur. Ils en écrivirent à Sa Majesté ; & par le même Courier qui porta leur lettre , *Fouté* en écrivit une secrette , qu'il adressa en droiture à l'Empereur , avec toutes les formalités d'usage pour empêcher que tout autre que Sa Majesté ne pût la lire.

L'Empereur consentit qu'on amenât *Fouté* , & lui permit de dire librement tout ce qu'il avoit à dire. Tout se trouva faux , calomnieux , ou hasardé sans preuves. Voici l'écrit que l'Empereur voulut qu'on rendit public après la condamnation de *Fouté* : Ce sont les Ministres & les Grands , qui le jugerent après que Sa Majesté l'eut interrogé elle-même à différentes reprises , qui parlent.

*Fouté* ayant été accusé auprès de l'Empereur de plusieurs fautes essentielles contre le service , & en particulier de retenir l'argent que l'Empereur faisoit distribuer aux soldats , outre leur solde ordinaire , Sa majesté fit partir de la Cour *Yuencheou-toung* , l'un des Grands de l'Empire , & l'envoya au *See-tchouen* , avec ordre de faire des informations exactes sur la conduite de cet Officier , & de prendre pour adjoints le Général *Akouï* & le *Tfong-toï* de la Province , pour le juger suivant les loix. Les Juges le trouverent coupable , en particulier , de n'avoir distribué qu'à ses propres soldats l'argent au-dessus de la paye ordinaire que l'Empereur donnoit pour tous , & de leur avoir fait entendre , afin de se les attacher toujours davantage , que cet argent n'étoit que l'effet de sa libéralité , & de son affection pour eux.

Ce seul crime , indépendamment de tout ce qu'on peut lui reprocher d'ailleurs , ne peut être expié , suivant les loix , que par la mort de celui qui l'a commis. Comme il ne fut pas possible à *Fouté* de prouver son innocence sur ce point , il fut

condamné à perdre la tête. Il n'adhéra pas au Jugement, & en appella à l'Empereur. Les Juges dépêcherent un Courier, pour en donner avis à Sa Majesté, & lui demander ses ordres. Foutê se servit de ce même Courier, pour lui faire tenir une lettre pleine de calomnies contre son Général. L'Empereur ordonna que le criminel seroit conduit à Péking; & lorsqu'il y fut arrivé, il l'interrogea à plusieurs reprises, lui fit une récapitulation de tous les crimes dont il étoit accusé, le laissa libre de dire tout ce qu'il voudroit pour sa justification; & tenant en main la lettre secrète qu'il lui avoit écrite contre son Général, il le somma de lui donner des preuves de ce qu'il avançoit. Foutê ne donna que des oui-dire vagues, & des bruits sans fondement, qui courent quelquefois dans une armée parmi quelques mécontents du plus bas étage. Il convint qu'il n'avoit point d'autres preuves, se prosterna, battit la terre du front, & s'avoua coupable. Pour le punir de la témérité qu'il avoit eue d'avoir écrit à son Souverain une lettre pleine de calomnies, & de n'avoir voulu être jugé que par lui, quoiqu'il se reconnût coupable, l'Empereur lui fit donner la torture & la bastonnade, & nous le renvoya, à nous Ministres & Grands de l'Empire, pour le juger définitivement. Nous avons examiné de nouveau l'affaire, & nous avons trouvé que Foutê étoit coupable; 1<sup>o</sup>. d'avoir distribué en son nom, & seulement à ses propres soldats, un argent que l'Empereur donnoit pour être distribué indifféremment à tous; 2<sup>o</sup>. d'avoir retenu pour lui une once sur cinquante de l'argent qui étoit pour la paye des troupes; 3<sup>o</sup>. que, pour une faute assez légère, il avoit de sa propre autorité, & sans en avertir l'Empereur, dégradé un Officier du premier rang, nommé Koang-tché, & qu'ayant réduit cet Officier au rang de simple soldat, il avoit voulu le forcer à servir en cette qualité; ce que Koang-tché ne pouvant faire sans se déshonorer à la face de toute l'armée, il s'étoit coupé la

gorge de désespoir ; mort qu'on doit attribuer à la dureté inflexible de Foutê ; 4°. que le long de la route , lorsqu'il étoit amené à Péking par l'Officier Kai-tai , qui , étant sa créature , n'osoit remplir à son égard le devoir de sa charge , il donna toute sorte de licence à ceux de sa suite , & permit qu'ils vexassent le peuple & les petits Mandarins des lieux par où ils passoient. C'est ce même Kai-tai , qui , n'ayant pas le courage de lui représenter son devoir , eut la bassesse de l'accuser secrètement dans une lettre qu'il écrivit à Akoui.

5°. Que la lettre secrète qu'il osa écrire en langue Mantchou , directement à Sa Majesté , est pleine de calomnies. Il dit dans cette lettre qu'Akoui fait porter chez lui , à Péking , cent caisses pleines d'un riche butin , mais qu'il ne fait pas en quoi consiste ce butin ; que le même Akoui est plein d'orgueil ; qu'il se loue à toute outrance , au préjudice de tous les autres guerriers ; qu'il a laissé échapper en plusieurs occasions des paroles de mépris , en parlant des Généraux qui l'avoient précédé , & en particulier de Fouheng , dont il a dit qu'il ne savoit pas même les premiers élémens de la guerre ; que lorsqu'il reçut la ceinture jaune , ne pouvant contenir l'excès de sa joie , il la prit entre ses mains , & qu'en la montrant à tous les Officiers généraux qui étoient présens , il leur dit avec emphase que ce prix de sa bonne conduite & de sa valeur n'étoit pas au-dessus de son mérite , & que l'Empereur pouvoit qu'il le connoissoit , en le décorant ainsi d'une marque de distinction , qui est propre aux Princes de son Sang. Nous nous sommes informés exactement , tant auprès des Officiers généraux , que des autres qui ont servi sous Akoui , & nous sommes convaincus par leurs dépositions , que toutes les accusations , dont Foutê charge son Général , sont de pures calomnies , qui n'ont leur source que dans sa basse jalousie , & dans la noirceur de son cœur. Il se sentoit coupable ; & convaincu

que si son Général l'accusoit , il étoit perdu sans ressource , il s'est donné lui-même pour accusateur : & comme , en finissant sa lettre d'accusation , il dit à l'Empereur que , suivant nos loix , Akoui mérite d'être coupé en piéces , nous , Ministres & Grands de l'Empire , qui , après les informations les plus exactes , avons trouvé que tout ce que Foutê avance contre Akoui , est faux , calomnieux & sans aucun fondement , nous avons conclu , conformément à nos loix , que c'étoit Foutê lui-même qui méritoit d'être coupé en piéces. Pour ce qui est d'Yng-tai , Officier général qui servoit sous Foutê , comme il a été de connivence avec lui pour retenir l'argent des troupes , ou qu'il ne l'a pas détourné de commettre cet acte d'injustice , & que c'est lui qui a écrit la minute de la lettre que Foutê a adressée à l'Empereur , nous avons jugé qu'il méritoit d'être cassé & d'être envoyé en exil à Ily.

Nous avons condamné l'Officier Kai-tai à être exilé en Tartarie , pour y être employé à des travaux durs & pénibles , parce qu'en conduisant Foutê , il lui a laissé une liberté entière de se conduire en grand Seigneur qui voyage , plutôt que de remplir à son égard ce à quoi l'obligeoit la commission dont il étoit chargé. Nous avons livré tous ceux de la suite de Foutê au Tribunal des crimes , pour y être examinés & jugés ; & nous avons fait remettre entre les mains des Officiers des bannières tous les Miaotée , esclaves de Foutê ou de ses gens , pour y être employés suivant la décision du Conseil de guerre , &c.

Après avoir ainsi minuté notre sentence , nous l'avons présentée à l'Empereur , & voici quelle a été la réponse de Sa Majesté : « Qu'on coupe la tête à Foutê , & que tout le reste se fasse » ainsi qu'il est dit. » Le septième jour de la cinquième lune de la quarante-unième année de Kien-long. Foutê fut exécuté le même jour.

Le Général Akoui , délivré d'un ennemi plus à craindre pour

lui que les *Miao-tfée*, est aujourd'hui au plus haut degré de prospérité. L'Empereur l'a fait Ministre d'Etat, & lui a prodigué ses faveurs. Cela durera-t-il? la modestie d'*Akouï*, sa bonne conduite, tout donne lieu de l'espérer.

Après avoir représenté l'Empereur tenant le glaive de la justice à la main, je ne puis mieux finir cette Lettre qu'en le montrant répandant dans toute l'étendue de son Empire les graces & les bienfaits. Après avoir rendu compte des motifs & des succès de la guerre contre les *Miao-tfée*, & de la justice rigoureuse qu'il a été obligé d'exercer sur les rebelles vaincus, il ajoute :

« C'est à la faveur de mes ancêtres que je suis redevable de  
» mes prospérités & de la gloire de mon regne. Aussi-tôt que  
» je fus instruit que cette grande affaire étoit entièrement ter-  
» minée, je me rendis à la sépulture de mon aïeul pour lui  
» faire hommage de mes succès. C'est après m'être acquitté de  
» ce devoir, qu'arriva le courier qui portoit en cérémonie  
» l'étendard de la victoire. Je me rendis dans la Province du  
» *Chan-tong*, pour aller sur la montagne du *Tai-chan*, sur la-  
» quelle je fis mes actions de grace. De-là je me transportai à  
» *Kioué-li*, où j'avertis Confucius de mes victoires, le remer-  
» ciai de ses bonnes instructions, & fis en son honneur les cé-  
» rémonies accoutumées.

» De retour à la capitale, j'y fis avec appareil la cérémonie  
» d'aller au-devant du Général, celle de la réception des ré-  
» belles à la porte de mon Palais qui regarde directement le  
» midi, & celle du festin solennel donné aux Princes, aux  
» Grands & aux principaux Officiers de l'armée; je leur fis des  
» dons à tous, selon leur rang & leurs mérites. Après m'être ac-  
» quitté de tous ces devoirs, comme Empereur, je pensai à  
» m'acquitter, comme fils, de ceux qu'exigeoit de moi la piété  
» filiale. Suivi du grand Général, de ses Officiers, & du reste de

» mon cortège, je me rendis à l'appartement de *la longue vie &*  
 » *du bonheur* (c'est le nom que porte l'appartement de l'Impéra-  
 » trice mere), & tous ensemble, nous fîmes avec le plus pro-  
 » fond respect, à celle qui m'a donné la vie, les complimens  
 » de congratulation qu'elle mérite, en lui attribuant toute la  
 » gloire de nos succès. Je pris cette occasion pour ajouter un  
 » nouveau titre à tous ceux dont elle jouissoit déjà.

» Le premier jour de la cinquieme lune de la quarante-  
 » unieme année de mon regne, j'assemblai dans le lieu de mon  
 » Palais destiné à cet usage, les Princes, les Grands & les  
 » Mandarins, tant de lettres que d'armes, pour faire la  
 » cérémonie du transport de la Feuille d'or sur laquelle les  
 » titres de ma *sainte mere* étoient gravés (l'Empereur, en par-  
 » lant de sa mere, lui donne pour l'ordinaire l'épithete de  
 » *sainte*, *Cheng-mou* en Chinois, & *Entouringue-enié* en Mant-  
 » chou.). Les titres de cette Princesse étoient ci-devant au  
 » nombre de huit, composés chacun de deux caractères Chi-  
 » nois qui désignent quelque vertu particuliere. Ainsi, suivant  
 » ces titres, elle possédoit déjà toutes les vertus, toutes les  
 » qualités de l'esprit & du cœur, tant naturelles qu'acquises.  
 » Le dernier de ces titres qui consiste pareillement en deux ca-  
 » ractères Chinois, qui se lisent *Ning-yu*, renferme tous les  
 » autres, en désignant la récompense des vertus qu'ils expri-  
 » ment; car *Ning-yu* signifie dans le sens de l'Empereur, ainsi  
 » qu'il en donne lui-même l'explication en Mantchou: *celle qui*  
 » *en récompense de ses vertus a joui d'une très-longue vie* (elle  
 » approche de 90 ans), *exempte d'infirmités* (elle a toujours  
 » joui, & jouit encore d'une santé des plus brillantes) & *rendue*  
 » *illustre par le plus éclatant bonheur* (elle a mis au monde un  
 » fils dont le regne est un des plus glorieux de la monarchie  
 » Chinoise). Ainsi les titres honorifiques de l'Impératrice mere  
 consistent aujourd'hui en dix-huit caractères Chinois. Ces titres  
 gravés

gravés sur une feuille d'or, furent portés par l'Empereur dans tout l'appareil de sa dignité, jusques dans l'appartement de cette Princesse, où ils furent déposés & placés dans le lieu le plus honorable. Tout cela paroît peu de chose aux yeux d'un Européen ; mais aux yeux d'un Chinois, c'est peut-être ce que l'Empereur a fait de mieux dans tout le cours de son regne.

Sa Majesté termine toutes les cérémonies par la publication d'un diplôme dans lequel se trouve l'énumération des graces qu'il fait à ses sujets. En voici les articles :

1°. Il nomme des Mandarins pour aller aux cinq montagnes dites *Yo*, & aux rivages des quatre mers, pour offrir des sacrifices aux Esprits protecteurs.

2°. Il envoie des Mandarins au *Ti-ouang-miao* ; pour faire les cérémonies respectueuses devant les tablettes de tous les Empereurs, qui y sont conservées.

3°. Il ordonne d'examiner si dans quelqu'un de ces endroits il y a des réparations à faire, & de prendre dans ses trésors l'argent nécessaire pour cela.

4°. Il fait une promotion générale de tous les Mandarins, tant de lettres que d'armes, & les fait tous monter d'un degré.

5°. Il rétablit les Mandarins qui pour des fautes légères avoient été abaissés d'un degré.

6°. Les Mandarins du Tribunal de la guerre & de celui des subsides, outre le bienfait commun d'être élevés à un grade supérieur, ont des notes de diligence qui peuvent accélérer leur promotion pour la suite.

7°. Les Officiers généraux & autres qui ont servi dans la dernière campagne, & qui pour quelques fautes commises par eux ci-dévant, avoient été abaissés ou privés de leurs revenus, sont rétablis dans tous leurs droits.

8°. Les Mandarins qui ont veillé sur les grands chemins, & qui par leurs soins ont facilité la marche des troupes & des

provisions qu'on envoyoit à l'armée, auront les mêmes graces que celles qui ont été accordées aux Mandarins de lettres & d'armes, & outre cela des notes de diligence qui pourront par la suite accélérer leur promotion.

9°. Tous les Mandarins des villes du second & troisieme ordre, ainsi que tous ceux qui auront eu quelque emploi relatif à l'armée, auront l'abolition de toutes les fautes commises, à l'exception de celles de vol sur l'argent destiné aux troupes, & de tout autre directement contraire à l'essentiel du service. On les rétablira dans le grade de leur Mandarinat, supposé qu'ils n'eussent été abaissés que d'un degré, & on leur rendra leurs appointemens, supposé qu'ils en eussent été privés.

10°. Tous les soldats, tant cavaliers que fantassins, qui auront emprunté de l'argent du trésor impérial, auront un délai de trois ans, avant qu'on puisse en prendre la restitution sur leur paie.

11°. Tous ceux qui ont reçu des blessures, ou qui ont contracté à l'armée quelque infirmité qui les met hors d'état de servir, seront exactement recherchés par les Officiers, afin qu'on pourvoie à leur subsistance. S'ils ont des enfans, on leur donnera le poste de leur pere.

12°. Les esclaves des Mantchoux qui ont déserté, rentreront en grâce, supposé qu'en désertant ils n'aient emporté ni argent, ni armes, ni chevaux.

13°. Les Mandarins des postes & des relais qui ont facilité l'allée & le retour des couriers, outre le bienfait commun aux autres Mandarins, d'être promu à un grade supérieur à celui qu'ils occupoient, auront des notes de diligence qui pourront accélérer leur promotion dans la suite. Ils doivent rechercher tous les couriers qui ont été employés, & les récompenser suivant leur mérite, aux frais de l'Empereur.

14°. Tous les soldats Mantchoux, Mongoux & Han-kun

qui font à Pé-king , ou qui gardent les environs, feront gratifiés d'un mois de paie.

15°. Tous les foldats Chinois qui gardent les rues de Pé-king & autres lieux de la ville dépendans de la police , feront également gratifiés d'un mois de paie.

16°. Tous les foldats Mantchoux qui ont fervi dans cette guerre , & qui feront hors d'état de vaquer à quelque emploi , ou à caufe de leur âge , ou de leurs bleffures , ou de quelque infirmité , feront entretenus aux frais de l'Empereur.

17°. Tous les maîtres & ecoliers du *Koué-tfée-kien*, ou College Impérial , auront la gratification d'un mois d'appointement ( dans le College Impérial , l'Empereur entretient les ecoliers & les maîtres ).

18°. Les maîtres des huit bannieres & leurs ecoliers , auront auffi la gratification d'un mois.

19°. Tous ceux qui font exilés dans les Provinces du *Petcheli* & du *Chan-tong*, feront absous & pourront aller où bon leur femblera.

20°. Les exilés par arrêt du Tribunal des crimes , s'ils fe trouvent dans le cas du pardon , en profiteront de même , quelque partie de l'Empire qui ait été fixée pour le lieu de leur exil.

21°. Les offemens de ceux qui font morts dans le lieu de leur exil , s'ils fe furent trouvés dans le cas du pardon , étant vivans , pourront être transportés dans les lieux respectifs de leur fépulture.

22°. On raccommodera , aux frais de l'Empire , tous les ponts qui fe trouvent fur tous les grands chemins de l'Empire.

23°. Dans toutes les villes où il y a des vieillards pauvres & fans reffources , des estropiés & des malades qui ne peuvent pas gagner leur vie , les Mandarins auront foin de leur fubfiftance aux frais de l'Empereur.

Qu'on affiche cet écrit , afin que le Public foit instruit de

mes intentions. *Kienlong*, quarante-unieme année, cinquieme lune, le premier.

Voilà M. un détail de ce qui s'est passé cette année. Vous aurez la bonté d'en excuser tous les défauts ; il m'est impossible de recopier cette Lettre. J'aime encore mieux l'envoyer telle qu'elle est que de ne pas l'envoyer du tout. J'ai l'honneur d'être, &c.

AMIOT, Missionnaire.

*A Pé-king, le 12 Septembre 1776.*

On a cru devoir joindre à cette Lettre une seconde relation qui présente de nouveaux détails. La voici.

*Autre Relation de la conquête du Pays des  
Miao-Tsée.*

**L**ES *Miao-tsée* ( Peuple montagnard ) dont il s'agit, formoient deux petits Etats sur les frontieres du *Se-tchuen* & du *Kouei-tcheou*, Provinces de Chine, grands à-peu-près comme la Lorraine ; l'un s'appelloit *Siao-kin-tchuen*, l'autre *Ta-kin-tchuen*. L'un & l'autre avoit chacun leur Roi, ou Prince Souverain.

Il y a environ vingt-cinq ans qu'ils firent quelques dégâts sur les terres de l'Empire ; on arma contr'eux. Le premier Général qui alla les attaquer ne méritoit pas de réussir, l'Empereur lui fit couper le col. Un autre plus adroit composa avec eux, il leur fit des présens avec lesquels ils rentrent dans leurs montagnes, & on eut grand soin de dire à l'Empereur qu'ils estoient fournis, & qu'ils le reconnoissoient pour leur maître. Cependant les hostilités recommencerent il y a cinq ou six ans. L'Empereur en fut extrêmement irrité, & probablement il prit dès-lors la

# M É M O I R E S

C O N C E R N A N T

L'HISTOIRE, LES SCIENCES, LES ARTS,

*LES MŒURS, LES USAGES, &c.*

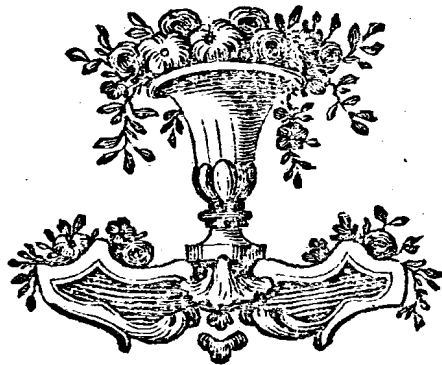
## D E S C H I N O I S ,

*PAR LES MISSIONNAIRES DE PÉ-KIN.*

---

T O M E T R O I S I È M E .

---



A P A R I S ,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais,  
vis-a-vis le Collège.

---

M. D C C. L X V I I I .

*AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.*